

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice : 87
Présents : 59
Votants : 60

Syndicat Mixte des 3 Vallées

L'an deux mille VINGT SIX, le 19 mai

Date de convocation : 12 mai 2026

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à ORNEZAN, sous la Présidence de M. Etienne SAVARY, Président,

Objet

Composition du bureau
Syndical

Etaient présents : MM BARON Philippe, BATTISTON Philippe, BOUE Emilie, BOUE Guy, CADORE Eric, COUDERC Vannessa, CHABAS Catherine, DANFLOUS Daniel, DAREES Michèle, DEL FABBRO Fernand, DESANGLES Claude, DESBONS Marie-Pierre, DEVEZE Jean-Marie, GERAULT Jean-Philippe, GIMAT Gisèle, HUCHON Denis, BOURRUSTE Michel, LACOSTE Francis, LASSALLE Patrick, MEHEUT Dominique, MISMAQUE Pascal, PERRACHON Christine, ABADIE Bernard, ABADIE Christian, BENOIT Arthur, BLAYA Bruno, BORDENEUVE Florence, BOUZAC Brigitte, BRUNET-POTENTI Patricia, CAHUZAC Pierre, CARPENTIER René, CASTELLINI Fabrice,

CAUBET Laurent, BONNET Thierry, COTONAT Cyril, DALLA-BARBA Emerick, DAUZIER Didier, DERREY Hervé, DOUX Pierre, FRECHOU Eric, GANDIT Isabelle, QUERE Alain, LALANNE Philippe, LATAPIE Jean-Luc, LETELLIER Serge, LIBAROS Bruno, LOPEZ José-Pierre, DEBAT Sylvie, MALIN Thierry, MICHELIN Pierre, MONSERRAT Francis, MONTERO Sébastien, PIQUE Isabelle, PUJOS Caroline, RIEU Alain, ROUCOLLE Michel, ROY Elie, TOUZANNE Alexandre.

M.LETELLIER serge a reçu de Mme SORIANO Laurence, un pouvoir de vote en son nom.

Le Président rappelle en préalable que les Statuts du SM3V ne fixent pas la composition du bureau Syndical. Il revient donc au Comité de le faire, dans les limites fixées par l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose à l'assemblée que le bureau soit composé du Président, de 5 vice-Présidents et de 4 membres.

Il demande alors au Comité de se prononcer dans les conditions définies à l'article 7.2.2 des statuts du SM3V (vote plural).

Résultat du vote

Nombre de votants : 60

Suffrages exprimés : 100

Pour la composition du bureau faite par le Président : 100**Contre** la composition du bureau faite par le Président : 0

Compte tenu du résultat du vote, le bureau du Syndicat Mixte des 3 Vallées sera composé :

- du Président,
- de CINQ Vice-Présidents,
- de QUATRE membres.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président

Etienne SAVARY

